

# Qu'est-ce QUE C'EST ?

Votre établissement met en place un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) ou un Plan de Déplacements Administration (PDA) avec le soutien de la Métropole Rouen Normandie. Le PDE ou PDA regroupe les mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements.

## Quels sont vos avantages ?

En tant que salarié d'une entreprise ou administration conventionnée, profitez d'une mobilité illimitée sur tout le réseau astuce à moindre coût !

Les tarifs intègrent la réduction de 20 % sur le prix public des abonnements annuels et mensuels accordés par la Métropole Rouen Normandie.

La prise en charge de votre employeur vous sera versée selon les modalités en vigueur dans l'entreprise.



Défaut de titre de transport

95€

Si vous voyagez sur le réseau Astuce sans titre de transport ou sans valider votre titre, vous vous exposez à une amende et des poursuites.

Loi n°2016-339 du 22 mars 2016 - art.15  
Tarifs incluant la majoration pour règlement au-delà de 8 jours

Si vous payez directement auprès du vérificateur, l'amende est réduite.

Titre de transport non validé

75€

# Souscrire un ABONNEMENT PDE

## Comment obtenir votre abonnement ?

Pour obtenir votre abonnement PDE, vous devez être en possession d'une carte Astuce. Si vous n'avez pas de carte ASTUCE, elle sera établie gratuitement en agence sur présentation de votre pièce d'identité, d'une photo récente couleur (3x3cm) et d'un justificatif de domicile.

L'enregistrement sur la carte Astuce de vos droits à bénéficier du tarif PDE annuel ou mensuel et le chargement de votre premier abonnement s'effectuent en agence Astuce ou lors des forums organisés au sein de votre entreprise<sup>(1)</sup>. Vos droits à bénéficier du tarif PDE annuel ou mensuel seront revus chaque année.

## Quelles sont les modalités de règlement ?

Vous pouvez régler votre abonnement PDE annuel au comptant ou par prélèvement automatique<sup>(2)</sup>. Le paiement s'échelonne alors sur 12 mois. Le renouvellement de votre prochain abonnement se fera AUTOMATIQUEMENT à sa date de fin de validité après réception du formulaire PDE actualisé pour l'année à venir<sup>(3)</sup>!

(1) Sur remise des éléments suivants : le formulaire ci-contre complété et validé par votre employeur, le règlement total en cas de paiement comptant ou l'autorisation de prélèvement située au dos de ce document complétée et signée, un R.I.B et un chèque d'un montant correspondant à la première mensualité en cas de prélèvement automatique.

(2) 3 € de frais de prélèvement inclus supplémentaires par an, répartis sur les 12 mois soit 0,25 €/mois.

(3) Si vous ne souhaitez pas renouveler votre abonnement, adressez-nous un mail à l'adresse service-clients@reseau-astuce.fr ou un courrier avant le 15 du mois précédant la date anniversaire de votre contrat.

(4) Tarifs valables pour l'utilisation de l'ensemble des lignes sur le réseau Astuce (métro, TEOR, bus, FILO'R...).

(5) Tarifs valables uniquement pour l'utilisation des lignes TAE ou TNI sur le secteur d'Elbeuf.

(6) Abonnements accessibles aux moins de 26 ans, familles nombreuses (minimum 3 enfants de moins de 18 ans, justificatifs à fournir : attestation de la sécurité sociale ou livret de famille [si famille recomposée : avis d'imposition avec tous les enfants sur le même foyer fiscal et livrets de famille], justificatif de domicile dans la Métropole Rouen Normandie), bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (justificatif à fournir : attestation de paiement CAF, justificatif de domicile dans la Métropole Rouen Normandie), personnes à mobilité réduite (justificatif à fournir : une photocopie de la Carte Mobilité Inclusion Invalidité, justificatif de domicile dans la Métropole Rouen Normandie).

# Formulaire

## Identité de l'abonné Une seule demande par salarié

Mme  M.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir des informations par mail et/ou SMS de la part du réseau Astuce.

Nom de l'entreprise ou de l'administration : \_\_\_\_\_

Cachet et signature de l'employeur

## Abonnement PDE annuel ou mensuel Astuce

Etablissement gratuit d'une carte ASTUCE

Si vous en possédez déjà une, notez le numéro d'abonné : \_\_\_\_\_

PDE annuel réglé au comptant ou par prélèvement automatique mensuel

Date de début de validité souhaitée pour votre abonnement :

01 / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

PDE Sésame 365 jours <sup>(4)</sup>	<input type="checkbox"/> 396 € (495 € - 20 %) <input type="checkbox"/> 33,25 €* à la souscription puis 11 mensualités de 33,25 €
PDE Sésame 365 jours TAE <sup>(5)</sup>	<input type="checkbox"/> 272 € (340 € - 20 %) <input type="checkbox"/> 22,99 €** à la souscription puis 11 mensualités de 22,91 €
PDE Demi-tarif 365 jours <sup>(4/6)</sup>	<input type="checkbox"/> 198 € (247,50 € - 20 %) <input type="checkbox"/> 16,75 €* à la souscription puis 11 mensualités de 16,75 €
PDE Demi-tarif 365 jours TAE <sup>(5/6)</sup>	<input type="checkbox"/> 136 € (170 € - 20 %) <input type="checkbox"/> 11,62 €** à la souscription puis 11 mensualités de 11,58 €

\*Montant à régler de suite par chèque, CB ou espèce à l'ordre de TCAR puis 11 mensualités de 33,25 € ou 16,75 € effectuées à partir du 7 ou du 12 de chaque mois. Ces montants incluent les frais de prélèvement de 3 €.

\*\*Montant à régler de suite par chèque, CB ou espèce à l'ordre de TAE puis 11 mensualités de 22,91 € ou 11,58 € effectuées à partir du 7 ou du 12 de chaque mois. Ces montants incluent les frais de prélèvement de 3 €.

## PDE mensuel au comptant

PDE Sésame 31 jours	<input type="checkbox"/> 44,00 € (55,00 € - 20 %)
PDE Sésame 31 jours TAE	<input type="checkbox"/> 30,40 € (38,00 € - 20 %)
PDE Demi-tarif 31 jours	<input type="checkbox"/> 22,00 € (27,50 € - 20 %)
PDE Demi-tarif 31 jours TAE	<input type="checkbox"/> 15,20 € (19,00 € - 20 %)

Date et signature de l'abonné

# Mandat de PRÉLÈVEMENT SEPA

## N'oubliez pas de joindre un RIB (compte courant)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez TCAR à envoyer des instructions à votre banque pour débi-  
ter votre compte, et votre banque à débi-ter votre compte conformément aux instructions TCAR. Vous bénéficiez du droit  
d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle.  
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte  
pour un prélèvement autorisé.

## Date de prélèvement souhaitée

le 7  le 12

## Titulaire du compte à débi-ter

Nom et Prénom du débi-ter : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse (N° et rue) : \_\_\_\_\_

Code Postal      Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone :          E-mail : \_\_\_\_\_

## Compte IBAN à débi-ter (informations disponibles sur votre RIB)

N° compte IBAN :

Code BIC

Pour un prélèvement : *récurrent*

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès  
de votre banque

Date       Lieu : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire du compte

## Créancier

Identifiants Créancier SEPA (ICS) : FR83ZZZ449760

TCAR - 15 rue de la Petite Chartreuse - 76002 ROUEN Cedex 1 - FRANCE

## Conditions de vente

Les informations recueillies sur ce document sont exclusivement destinées à traiter votre demande. Conformément à la loi « Informatique  
et libertés » n° 78-17 du 6/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous sou-  
haitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à une agence du réseau Astuce.  
La carte à puce ASTUCE peut faire l'objet d'un duplicata (nombre illimité) pour un prix unitaire de 10 €. Tous les titres valides sont alors  
transférés sur la nouvelle carte. À chaque trajet, le client doit être porteur d'un titre de transport valide. Tout titre ou carte ASTUCE doit être  
validé dès la montée et présenté à chaque contrôle effectué sous peine d'amende. Le paiement des abonnements annuels par prélèvement  
automatique est possible sous réserve d'acceptation du dossier par la TCAR. Tout défaut de prélèvement entraînera la suspension à distance  
de l'abonnement et l'obligation de paiement des échéances restantes et des frais de banque engendrés par le défaut de paiement. Le client  
peut résilier son abonnement par courrier recommandé avant le 15 du mois précédent. Il sera alors supprimé de la carte Astuce. Pendant  
les 12 premiers mois du premier contrat, un montant forfaitaire au titre des frais de gestion devra être versé par le client. Tout mois glissant  
commencé étant dû. Après les douze premiers mois du premier contrat, le montant forfaitaire à verser sera de 10 € et ce, quel que soit le type  
d'abonnement. Frais de résiliation (lors des 12 premiers mois) : PDE Sésame 365 jours - 67 € / PDE DEMI-TARIF 365 jours - 34 € / PDE Sésame  
365 jours TAE - 39 € / PDE Demi-tarif 365 jours TAE - 20 €. Aucun frais de dossier ne sera demandé au client pour les motifs suivants : décès  
de l'utilisateur, hospitalisation ou maladie de plus d'un mois ou congés de maternité, changement de profil et sous condition de souscription  
d'un autre titre de transport (hormis les titres à décompte). Dans tous les cas, les critères doivent se rapporter à l'abonné et un certificat doit  
être fourni. Résiliation d'un abonnement du fait de la TCAR : l'abonnement peut être résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable  
par TCAR, en cas de fraude, de fausse déclaration ou de falsification de pièces à joindre. Suspension d'un abonnement du fait de l'utilisateur  
: tout abonnement annuel peut faire l'objet d'une suspension lorsque le client est mis dans l'impossibilité de voyager sur le réseau ASTUCE  
pendant une période minimum d'un mois et jusqu'à un maximum de 5 mois. Cette impossibilité ne peut résulter que d'une période de longue  
hospitalisation, longue maladie ou congés de maternité ou modification ou modification du lieu de travail, de résidence ou de formation.  
Après vérification des pièces justificatives et de la non-validation du titre pendant la période indiquée, les prélèvements seront suspendus  
ou un remboursement sera réalisé en cas de paiement au comptant. Suspension d'un abonnement du fait de TCAR : en cas de non-paiement  
d'une mensualité non régularisée sous 1 mois, TCAR pourra suspendre l'abonnement à distance jusqu'à règlement de l'échéance et des frais  
(de 7,60 € à 30 €) et sans contrepartie.



réseau  
astuce en ligne

Lignes TCAR

02 35 52 52 52

Lignes TNI

02 32 08 19 75

Lignes TAE et Allobus

02 32 96 51 51

filo'r

0 800 649 649

Cars Hangard

02 35 95 99 99



Papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique



LES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA MÉTROPOLE

# PDE/PDA 2020-2021

Tarifs  
Infos pratiques  
Formulaire

